



PROVINCE DU QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN, TENUE LE JEUDI 21 JUILLET 2016 À 15H30 AU CENTRE ADMINISTRATIF DE CHAMBLY SITUÉ AU 56, RUE MARTEL À CHAMBLY

Sont présents :

Monsieur Serge Gélinas, président et représentant, ville de Chambly
Monsieur David Pilon, vice-président et représentant, ville de Richelieu
Monsieur Richard Tétreault, administrateur, Chambly
Monsieur Patrick Marques, administrateur, Carignan
Madame Jo-Ann Quérel, administratrice, ville de Richelieu
Madame Anne Poussard, administratrice, Carignan

Sont également présents :

Madame Louise Boucher, directrice générale, Gestrans
Monsieur Jacques Deslauriers, directeur d'expertise, Gestrans
Madame Isabelle Couture, Gestrans

Le quorum étant constaté, la réunion du Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan est déclarée ordinaire et constituée.

Monsieur Serge Gélinas agit en qualité de président.
Madame Louise Boucher agit en qualité de secrétaire-trésorière intérimaire.

L'assemblée a pour but :

1. Nomination d'une secrétaire-trésorière intérimaire;
2. Acquisition de boîtes à perception Évolution de TAG;
3. Abribus;

1. 2016-068 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT que lors des assemblées du CIT Chambly-Richelieu-Carignan (CIT CRC) il est impératif qu'un secrétaire-trésorier soit présent;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier et la secrétaire-trésorière adjointe étaient dans l'impossibilité d'assister à la rencontre;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de nommer Louise Boucher, secrétaire-trésorière intérimaire pour l'assemblée extraordinaire du 21 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que madame Boucher accepte le poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyée par : Monsieur Patrick Marques
Et résolu à : L'unanimité

De nommer madame Louise Boucher, directrice générale chez Gestrans, secrétaire-trésorière intérimaire lors de la tenue de l'assemblée extraordinaire, du CIT CRC du 21 juillet 2016.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2. 2016-069 ACQUISITION DE BOÎTES À PERCEPTION ÉVOLUTION DE TAG

CONSIDÉRANT que le CIT Sorel-Varennes souhaite se départir de treize (13) boîtes à perception intelligentes du modèle Évolution de TAG;

CONSIDÉRANT que ces boîtes comptent l'argent reçu et sont sans contact avec les chauffeurs ni les laveurs, puisque le cylindre dans lequel se trouve l'argent est inséré directement dans le coffre-fort où l'argent est conservé;



CONSIDÉRANT qu'en éliminant la manipulation de l'argent, le CIT Chambly-Richelieu-Carignan assure un meilleur contrôle des recettes en argent;

CONSIDÉRANT que l'approbation du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports est préalable à la cession et à l'acquisition de ces treize (13) boîtes à perception entre le CIT Sorel-Varennnes et le CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

CONSIDÉRANT que cette demande sera ajoutée au Programme quinquennal d'immobilisations (PQI) 2016-2020;

CONSIDÉRANT qu'à l'Article 7.11 du contrat de transport en vigueur il est stipulé que «*les boîtes à perception mécanique sont fournies aux frais du transporteur*»;

CONSIDÉRANT que le CIT CRC souhaite devenir propriétaire de ces nouvelles boîtes à perception et que seulement l'installation de ces boîtes sera aux frais du transporteur;

CONSIDÉRANT que les frais d'acquisition de ces boîtes à perception, au montant de 212 425\$, sont subventionnables par le programme d'aide SOFIL;

CONSIDÉRANT que le déboursé par le CIT CRC, après subvention, sera d'environ 35 000\$;

CONSIDÉRANT que le CITSV est prêt à verser un crédit 10 000\$ au CIT CRC pour conclure la transaction;

POUR CES MOTIFS

Proposé par : Madame Anne Poussard
Appuyé par : Monsieur Richard Tétreault
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser l'acquisition des treize (13) boîtes à perception du CITSV. De modifier le P.Q.I. afin d'y inclure cette dépense. De prendre les ententes nécessaires avec le transporteur pour l'installation dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

3. ABRIBUS

Une discussion a lieu concernant les abribus situés sur le territoire de la ville de Chambly. Plusieurs sont la propriété de la ville de Chambly alors que les autres appartiennent au CIT CRC.

Après discussion entre les membres, la solution privilégiée serait que les villes cèdent les abribus au CIT CRC afin de les inclure dans les actifs du CIT.

Les membres vont en discuter avec leurs conseils de villes respectifs.

4. 2016-070 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur Patrick Marques
Appuyé par : Monsieur David Pilon
Et résolu à : L'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire du 21 juillet 2016 à 17h30

ADOPTÉE

Serge Gélinas
Président

Louise Boucher
Secrétaire-trésorière intérimaire